CONCOURS INTERNATIONAL DE DESSIN ET PHOTOGRAPHIE

INVITATION A PARTICIPER

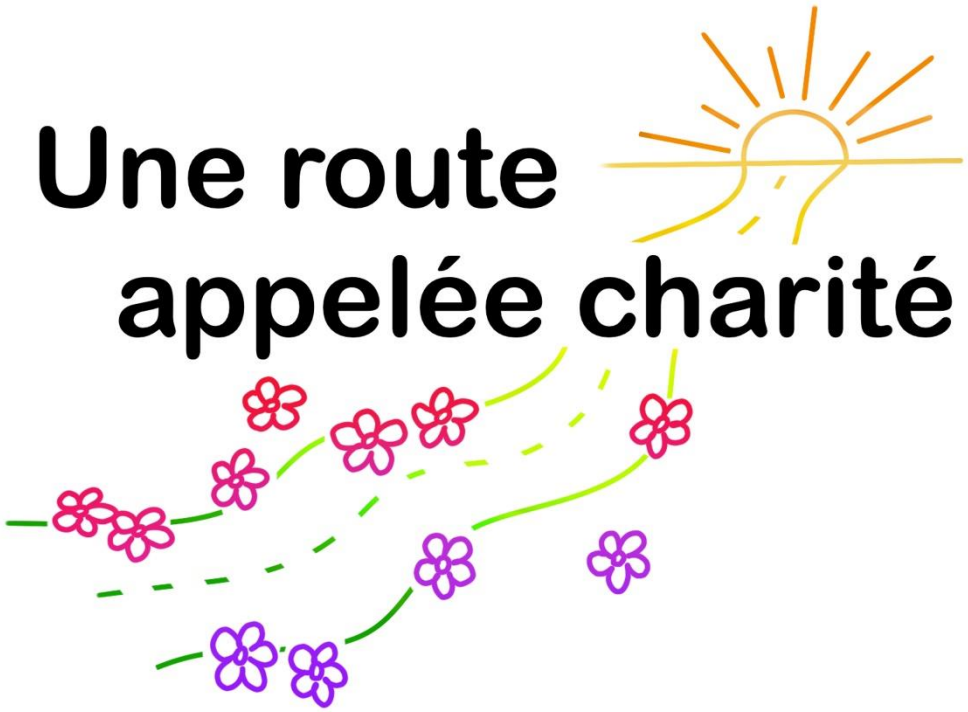

Art. 1 A l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la pauvreté du 17 octobre, la Fondation Thouret a pour objectif d'organiser un concours international de dessins et de photos destiné aux élèves sur le thème : « **UNE ROUTE APPELÉE CHARITÉ** ».

Art. 2 Peuvent participer au concours : les élèves de tous types et niveaux d'écoles, qui doivent envoyer la version numérique de leur travail **au plus tard le 31 janvier** à l'adresse e-mail suivante : **concorso@fondazionethouret.org**.

Art. 3 La participation est gratuite et se fait par le biais d'une préinscription en ligne, dans laquelle les données suivantes doivent être indiquées : nom et prénom, pays, école, nom de l'enseignant, numéro de téléphone. Un scan du formulaire de participation au concours, complété et signé par le participant, doit être joint au message électronique (téléchargeable sur le site de la Fondation, au lien suivant : www.fondazionethouret.org/fr/competition-10-ans). Pour les mineurs, la demande doit être signée par un enseignant. Une réponse par e-mail de la Fondation Thouret certifiera la bonne inscription au concours ou indiquera les actions éventuelles pour corriger la non-conformité.

Art. 4 Le titre du concours : "**UNE ROUTE APPELÉE CHARITÉ**". Contribuant à des parcours de croissance humaine, respectueux de la dignité des personnes et orientés vers le bien commun, la Fondation Thouret propose un parcours artistique qui allie engagement citoyen et spiritualité.
A un moment de l'histoire qui se caractérise par l'augmentation exponentielle de la richesse mondiale entre les mains des élites au détriment du plus grand nombre, par "la culture du gaspillage" et une marginalisation qui devient la nourriture quotidienne des pauvres avec pour conséquence une indifférence à leur égard et même un rejet, l'invitation est de parcourir un chemin de communion et de fraternité universelle, en réaffirmant le rôle central de la **Charité** dans la vie communautaire. La charité, selon les mots du Pape François, « *n'est pas une prestation stérile ou une simple obole à offrir pour faire taire notre conscience ; la charité est l'étreinte de Dieu notre Père à tout homme, de manière particulière aux plus petits et aux personnes qui souffrent, qui occupent dans son cœur une place préférentielle* ». Chaque réalisation pourra donc présenter des lieux, des histoires, des personnages qui se sont distingués pour contraster la marginalisation et l'extrême pauvreté. Des exemples positifs qui encouragent les jeunes notamment, à s'engager pour construire une société plus juste et plus fraternelle.

Art. 5 Règles de participation : La technique est au libre choix des participants. Chaque élève ne pourra concourir qu'avec une seule œuvre, au dos de laquelle seront inscrits le nom et le prénom de l'auteur, ainsi que le titre de l'œuvre et une brève description. Dans le cadre du thème général, les élèves qui participeront à la **section « dessin »**, devront réaliser une œuvre graphique, sous forme de bande dessinée également, ou complétée par du texte, développée en technique libre au format A4 ou en tout cas dans un format non supérieur à 24x33 cm (dimensions de l'album des croquis). Le non-respect de ces caractéristiques et dimensions entraînera l'exclusion du concours. Pour la **section « photographie »**, chaque concurrent pourra participer avec un maximum de 3 photos réalisées, à sa guise, en séquence ou en prises de vue différentes. Les images doivent être compressées au format JPEG (.jpg). La taille maximale autorisée pour chaque image est de 1,5 MB. Les photographies avec logo, signature, filigrane et signes reconnaissables de toute nature ne seront pas acceptées. La photographie doit avoir un titre et être accompagnée d'une légende indiquant : lieu et date de prise de vue, description du lieu et du sujet photographié. Chaque photographie ou dessin devra être envoyé à l'adresse email : **concorso@fondazionethouret.org** avec pour objet de l'e-mail : "Une route appelée charité - Concours international", accompagné du formulaire d'inscription au concours. Les finalistes seront contactés par la Fondation Thouret pour l'envoi des originaux qui seront évalués par le jury puis exposés durant la cérémonie de remise des prix.

Art. 6 Jury : Le Jury sera composé de cinq membres, choisis par la Fondation Thouret parmi des artistes et experts en art et communication. Le jugement du jury ne pourra pas être contesté.

Art. 7 Au terme des travaux d'évaluation, le jury établira un classement identifiant les projets retenus comme méritant des prix.

Les **PRIX** seront assignés de la manière suivante :

Pour la catégorie “**Ecole maternelle**”

- Aux 3 premiers de la section *Dessin* seront remis une médaille et un prix.

Pour la catégorie “**Ecole primaire”**

- Aux 3 premiers de la section *Dessin* seront remis une médaille et un prix.

Pour la catégorie “**Ecole secondaire collège**”

- Aux 2 premiers de la section *Dessin* seront remis une médaille et un prix, au 3° sera conférée une mention d’honneur, avec médaille et diplôme de mérite.

- Aux 2 premiers de la section *Photographie* seront remis une médaille et un prix, au 3° sera conférée une mention d’honneur, avec médaille et diplôme de mérite.

Pour la catégorie “**Ecole secondaire lycée** ”

- Aux 2 premiers de la section *Dessin* seront remis une médaille et un prix, au 3° sera conférée une mention d’honneur, avec médaille et diplôme de mérite.

- Aux 2 premiers de la section *Photographie* seront remis une médaille et un prix, au 3° sera conférée une mention d’honneur, avec médaille et diplôme de mérite.

Tous les artistes recevront un certificat de participation en souvenir de l'événement.

Les noms des lauréats seront publiés sur le site Internet de la Fondation et diffusés dans la presse ; cependant, le classement au concours ne sera pas publié.

Art.8 Les prix seront décernés lors de la cérémonie de la remise des prix, qui aura lieu à Rome en mars 2023, en conclusion du dixième anniversaire de la Fondation Thouret. Le lieu et la date de la remise des prix seront communiqués longtemps à l'avance à tous les participants. A cette occasion, une exposition sera organisée avec les dessins et photographies reçus. Pour les élèves qui ne résident pas en Italie, le prix pourra être retiré lors d'une cérémonie locale de remise des prix, qui aura lieu en visioconférence lors de la cérémonie de Rome.

Art.9 Les œuvres lauréates ne seront pas restituées et resteront à la disposition de la Fondation, qui les conservera pour des spectacles et expositions ultérieurs. LA FONDATION N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DEGRADATION, VOL OU TOUT DOMMAGE DES ŒUVRES, TOUT EN ASSURANT UNE GARDE SCRUPULEUSE DE CELLES-CI.

Art.10 La participation de l'artiste implique l'acceptation pleine et entière des règles contenues dans le présent règlement.

Pour information : Pour plus d'informations sur les modalités d'inscription, vous pouvez contacter le numéro + 39 329 434 2494 via WhatsApp, écrire à concorso@fondazionethouret.org ou visiter le site internet de l’association à l'adresse www.fondazionethouret.org.